

# L'édit



# SMICTOM de SOLOGNE

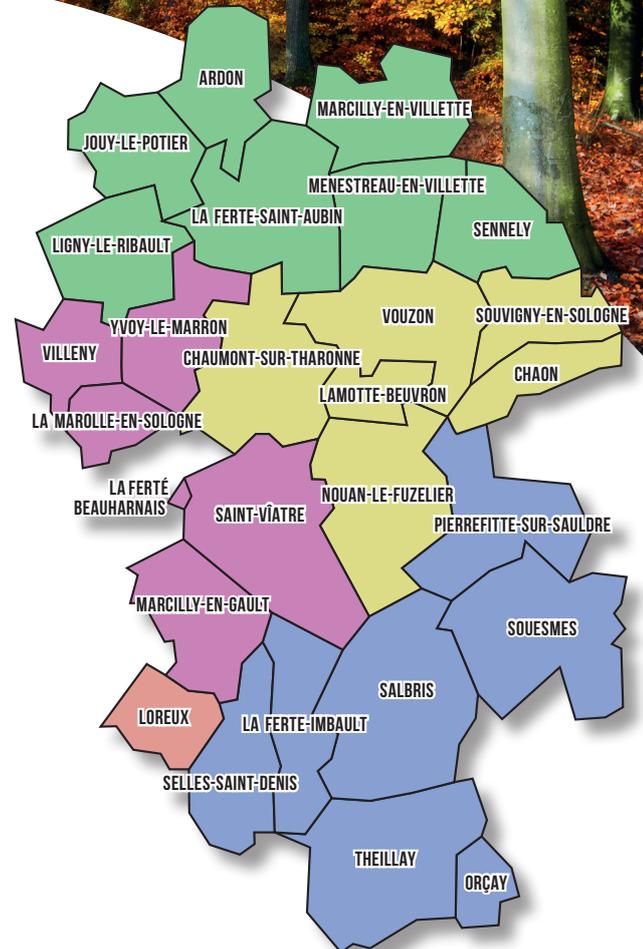


Madame, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à saluer les administrés des 3 communes (Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault) qui ont rejoint le SMICTOM de Sologne au 1er janvier 2024.

- La consigne de tous les emballages entrée en vigueur en août 2021 est un succès grandissant.
  - La mise en place du traitement des biodéchets via les composteurs individuels se développe puisque 3500 ont été distribués pour les usagers possédant des habitations avec jardin.
  - Des bornes d'apport volontaire avec contrôle d'accès vont bientôt être mises en place en accord avec les communes le souhaitant, notamment pour les administrés vivant en habitat collectif et ceux n'ayant pas de jardin.
  - Les déchèteries vont être également équipées de contrôles d'accès avec barrières et lecteurs de plaques d'immatriculation.
- Tous ces points sont développés dans cet édito. Nous sommes bien conscients que nous vous demandons sans cesse des efforts de tri. Ils sont nécessaires bien sûr de par la loi mais aussi par souci de maintenir un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) même si les charges financières augmentent fortement pour notre collectivité et pour chacun d'entre vous.
- Je ne peux que vous encourager à respecter les consignes que l'on vous transmet et vous remercier pour les efforts que vous faites. Sachez que nous sommes à vos côtés, prêts à vous aider pour que nous mettions tout en œuvre afin de respecter notre planète.

Bien cordialement  
Le Président du SMICTOM de Sologne  
**Jean-Michel DEZELU**



- CC CŒUR DE SOLOGNE
- CC PORTES DE SOLOGNE
- CC DU ROMANRANTINAIS ET DU MONESTOIS
- CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS
- CC DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

## Sommaire

- Mot du Président ..... **p1**
- L'accès aux déchèteries contrôlé ... **p2/3**
- La mise en place de bornes pour la collecte des déchets alimentaires ..... **p4/5**
- Le guide du tri : une application pour vous aider à mieux trier ..... **p6**
- Le tri des emballages ..... **p6**

# L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES CONTRÔLÉ

## Pourquoi un contrôle d'accès sur les déchèteries ?

Le contrôle d'accès en déchèterie est un dispositif mis en place pour réguler et sécuriser l'entrée des usagers sur le site, afin de garantir que seuls les utilisateurs autorisés puissent y déposer leurs déchets.

Actuellement, plus de 30 % des déchets des déchèteries du SMICTOM proviennent d'usagers qui ne sont pas du territoire "du SMICTOM".

Les gardiens pourront également vous apporter un meilleur rôle de conseil et de gestion de vos déchets.

## Quand débutera le contrôle d'accès sur les déchèteries ?

- ✓ Il sera possible de s'inscrire à partir du 6 janvier 2025.
- ✓ Vous aurez accès aux déchèteries sans inscription jusqu'au 5 avril 2025.

À partir du 6 avril 2025, il ne sera plus possible d'accéder aux déchèteries sans inscription.

## Comment m'inscrire ?

L'inscription est gratuite et totalement dématérialisée, il faut donc vous inscrire sur la plateforme dédiée :

Elle est accessible via le site internet du SMICTOM de Sologne <https://www.smictomdesologne.com>

Si vous n'arrivez pas à vous inscrire seul(e), des permanences seront ponctuellement assurées par un agent du SMICTOM dans votre commune pour vous aider. Chaque demande sera vérifiée et validée par un agent du service du SMICTOM de Sologne.



## Comment cela fonctionne ?

- 1. Vous devez enregistrer votre véhicule** dans notre base de données via la plateforme en ligne <https://www.smictomdesologne.com>
- 2. À l'entrée de chaque déchèterie, une caméra lit la plaque d'immatriculation** de votre véhicule et **la barrière s'ouvre automatiquement.**

# L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES CONTRÔLÉ

## FOIRE AUX QUESTIONS :

### **Je possède plusieurs véhicules :**

> Vous aurez la possibilité d'inscrire librement tous les véhicules de votre foyer.

**Mon véhicule est une voiture de fonction :** Vous aurez la possibilité d'inscrire après vérification de nos services le véhicule de fonction mis à votre disposition.

### **Je n'ai pas internet ou je n'arrive pas à m'inscrire.**

> Nos services effectueront des permanences dans votre commune et pourront vous inscrire.

### **Est-ce que je serais limité en nombre de passages ?**

> Il n'y a à l'heure actuelle pas de limitation du nombre de passages en déchèterie.

### **Est-ce que je peux me rendre dans plusieurs déchèteries différentes ?**

> OUI. Une fois votre véhicule inscrit et validé, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle déchèterie du SMICTOM de Sologne.

### **Comment savoir si mon inscription a bien été prise en compte ?**

Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte, puis un mail de validation de votre demande d'inscription.

### **Je viens d'enregistrer mon adresse et mon véhicule, est-ce que je peux aller directement en déchèterie ?**

> Non, il faut attendre le mail de validation du SMICTOM de Sologne avant d'aller en déchèterie. Dans le cas contraire, le véhicule ne sera pas enregistré dans la base de données et la caméra ne pourra pas reconnaître la plaque d'immatriculation.

### **Sous quel délai mon inscription sera-t-elle validée et effective ?**

Sous 15 jours ouvrés maximum après votre demande.

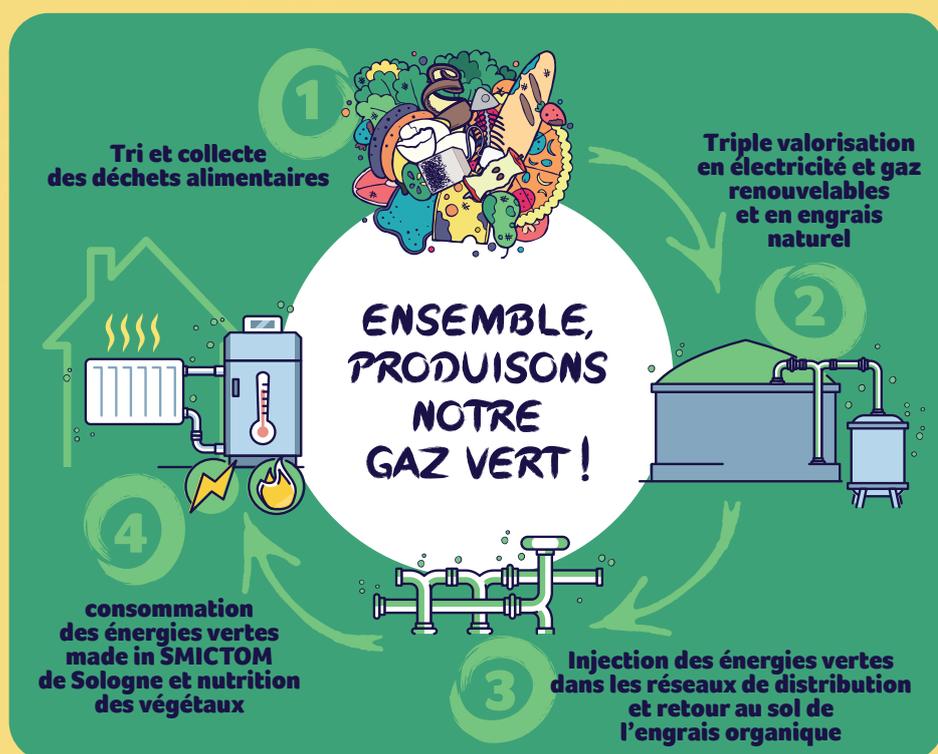
# LA MISE EN PLACE DE BORNES POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

## Une borne à déchets alimentaires, C'EST QUOI ?

C'est un conteneur installé sur l'espace public (comme les bornes à verre) qui permet aux habitants de jeter leurs déchets alimentaires uniquement. Ainsi, au lieu d'être incinérés (s'ils avaient été jetés dans la poubelle noire), ces déchets alimentaires sont transformés en énergie verte via les méthaniseurs situés sur les communes de LAMOTTE-BEUVRON ou LA FERTÉ SAINT-AUBIN.



## CIRCUIT MÉTHANISATION



## Une borne à déchets alimentaires, POURQUOI ?

La loi AGEC rend obligatoire le tri à source des biodéchets, dont les déchets alimentaires.

Trier ses déchets alimentaires permet en outre d'alléger d'1/3 le poids de la poubelle des ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux) et d'éviter la présence d'insectes indésirables comme les asticots.

En 2023, le SMICTOM de Sologne a distribué plus de 3300 composteurs.

Il déploie d'autres systèmes de collecte pour s'adapter au plus grand nombre d'utilisateurs.

Le déploiement des bornes de déchets alimentaires sera progressif. Retrouvez la liste des bornes alimentaires sur notre site internet : <https://www.smictomdesologne.com>.

## COMMENT m'inscrire ?

L'inscription est gratuite. Les conteneurs sont accessibles par un badge donné gratuitement après inscription. Les usagers qui souhaitent utiliser ces bornes doivent :

**s'inscrire en ligne via le site internet du SMICTOM de Sologne**

Les usagers inscrits auront accès à l'ensemble des bornes du territoire du SMICTOM de Sologne. Les usagers qui ont un composteur pourront également bénéficier de l'accès aux bornes après inscription.

## QUAND pourrais-je m'inscrire ?

À partir de 6 janvier 2025

## COMMENT UTILISER LES BORNES ?

- 1- **Stockez vos déchets alimentaires dans votre bioseau** (petit seau vert) donné lors de votre inscription. Attention, pas de sacs kraft, pas d'emballage en plastique, y compris compostable ou biodégradable.
- 2- **Déposez-les dans la borne que vous souhaitez.**

## QU'EST-CE QUE JE PEUX DÉPOSER dans les bornes alimentaires ?

### LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ACCEPTÉS



Laitages,  
fromages



Épluchures,  
fruits et légumes



Restes de repas  
crus ou cuits



Marc de  
café, thé



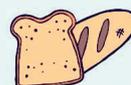
Aliments abimés  
ou périmés



Coquilles  
d'œuf



Petits os,  
arêtes



Restes  
de pain

### LES INTERDITS



Mégots



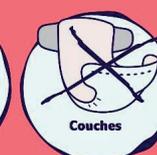
Déchets verts,  
gravats,  
terre



Litières



Coquilles et coques  
de fruits de  
mer



Couches



Tous les  
emballages

# LE GUIDE DU TRI UNE APPLICATION POUR VOUS AIDER À MIEUX TRIER

N'importe où, n'importe quand.  
Seule) ou à plusieurs...  
Je sais comment **TRIER**



## Localisez les spots les plus utiles du coin pour trier

Le Guide du tri vous indique les points de collecte les plus proches de chez vous et précise ce que vous pouvez y déposer.

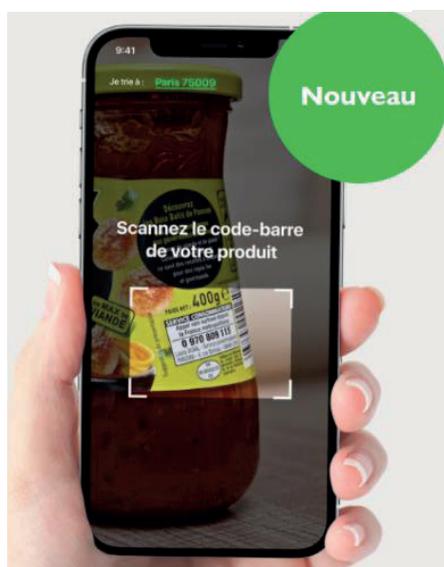
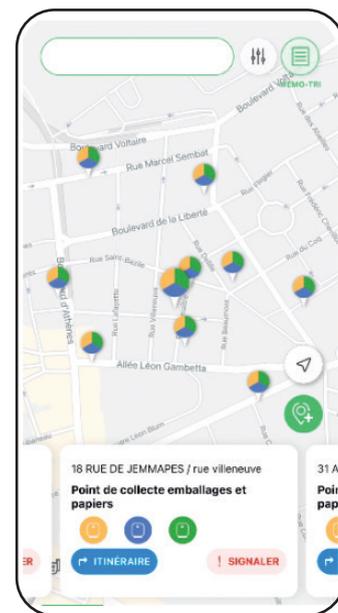
En partenariat avec les collectivités qui renseignent leurs points de collecte au fur et à mesure.

ITINÉRAIRE

Calculez l'itinéraire vers ce point de collecte

SIGNALER

Signalez un problème sur ce point de collecte



## Scannez pour connaître la consigne de tri

Désormais, le Guide du tri permet de scanner le code barres des emballages pour délivrer la consigne de tri de chaque produit/marque.

En partenariat avec les entreprises et les marques qui renseignent les informations sur les emballages au fur et à mesure.

# LE GUIDE DU TRI

## LE TRI DES EMBALLAGES DANS VOTRE BAC À COUVERCLE JAUNE ? TOUJOURS + FACILE

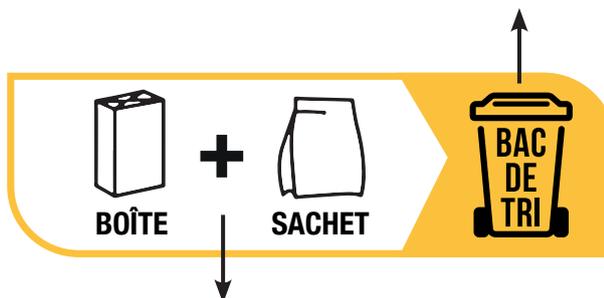
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, **une nouvelle Info-tri** est présente sur les emballages achetés dans le commerce.

Ce nouveau marquage national rend votre tri encore plus facile

1 Le produit doit être trié



3 Comment les trier



2 Les éléments à trier



LE TRI  
+ FACILE



+



Séparez les éléments avant de trier



LE TRI  
+ FACILE



+



Séparez les éléments avant de trier

NON EMBOÎTÉS



SANS SAC



Vous n'avez plus d'excuses  
pour ne pas agir !

# LE GUIDE DU TRI

## LE TRI DES EMBALLAGES DANS VOTRE BAC À COUVERCLE JAUNE ?

### JAMAIS

Des restes alimentaires



Des chaussures, des vêtements



En sac



Des couches



Du verre



Des gros cartons



Des végétaux



Imbriqué



Photos prises lors des suivis de collecte sur le territoire du SMICTOM de Sologne.

Les bacs ont été REFUSÉS.